

donné qu'elle impliquait plusieurs sujets, des cas de non-coopération, des allégations sensibles et l'impératif pour assurer une procédure régulière. Dans ces circonstances, le non-respect de la priorité de son cas, bien qu'il ne soit certes pas idéal, n'était pas si déraisonnable que de justifier la résiliation de la décision de prolongation de l'ALWP. L'UNAT a rejeté les appels et le jugement confirmé n ° UNT / 2021/144 et le jugement n ° UNT / 2021/151.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Un ancien membre du personnel a contesté la décision de le placer en congé administratif sans salaire (Alwop), une saisie de son smartphone personnel par OIOS aux fins d'une enquête, et une décision de prolonger son placement en congé administratif avec salaire (ALWP). Dans le jugement n ° UNT / 2021/144 et le jugement n ° UNT / 2021/151, l'ANDT a rejeté les demandes du membre du personnel. Le membre du personnel a fait appel.

Principe(s) Juridique(s)

Il n'est pas à une partie de demander que le Tribunal d'appel élimine chaque argument avec lequel elle ou il n'est pas d'accord, car il est naturel que les parties contestent certaines questions ou questions en jeu. La qualification d'un pouvoir discrétionnaire de placer un membre du personnel sur ALWOP, par voie d'une condition de précédente nécessitant des «circonstances exceptionnelles», est révisable. Il doit y avoir une base rationnelle pour la catégorisation des circonstances comme exceptionnelle. Compte tenu des difficultés causées par Alwop, il est sur l'administration de prouver l'existence objective ou factuelle des circonstances exceptionnelles. La durée qu'une enquête devrait prendre dépendra des circonstances, y compris les défis pratiques au poste de fonction, la nature des allégations, la complexité de l'enquête et la nécessité de suivre la procédure régulière.

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Texte Supplémentaire du Résultat

Applicants/Appellants

Antoine

Entité

ONUCST

Numéros d'Affaires

2022-1660 ;2022-1663

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

20 avr 2021

President Judge

Juge Murphy

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Licenciement/séparation
Faits (établissement des) / preuves
Procédure régulière
Matière (ratione materiae)
Gestion des dossiers
Définition
Questions disciplinaires / fautes professionnelles
Enquêtes
Compétence / recevabilité (TANU)
Procédure (première instance et TANU)
Décision administrative

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/2007/1

Règlement du personnel

- Article 1.2(r)

Statut du personnel

- Disposition 1.2(c)
- Disposition 10.4

Jugements Connexes

UNDT/2021/144

UNDT/2021/151

2018-UNAT-869